

<https://enseignants.se-uns.org/Obligations-de-service-des-psychologues-de-l-Education-nationale>



Obligations de service des psychologues de l'Éducation nationale

- Ma carrière - Mes obligations de service -

Date de mise en ligne : mercredi 16 décembre 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les psychologues de l'éducation nationale travaillent sur les 36 semaines de l'année scolaire auxquelles peut s'ajouter un service supplémentaire pendant les vacances.

Ils peuvent, selon leur spécialité, intervenir dans le premier ou le second degré. A ce titre, leurs obligations de services varient.

Obligations de service dans le premier degré

Les psychologues EDA* ont un service de 24 heures hebdomadaires inscrites dans l'emploi du temps. Celui-ci est établi sous la responsabilité de l'IEN. Peut s'ajouter un service supplémentaire d'une semaine pendant les vacances, arrêté par le recteur d'académie, sur proposition de l'IEN, en fonction des besoins du service.

Obligations de service dans le second degré

Les psychologues EDO** ont un service de 27 heures hebdomadaires inscrites dans l'emploi du temps. Celui-ci est établi sous la responsabilité du directeur du CIO. Peut s'ajouter un service supplémentaire de 3 semaines pendant les vacances, arrêté par le recteur d'académie, sur proposition du DCIO, en fonction des besoins du service.

Obligations de service communes aux EDA et EDO

Pour les 2 spécialités (EDA et EDO), le temps de service hebdomadaire restant est sous leur responsabilité. Celui-ci comprend notamment les 4 heures consacrées à l'organisation de leur activité (rédaction des écrits, préparation des bilans et réunions de synthèse, activités d'études et de recherche...).

*EDA= Éducation Développement et Apprentissage

** EDO= Éducation, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle